

Avoir recours à un **EXPERT ASSOCIÉ** dans l'enseignement agricole

Des experts du monde professionnel et académique
pour accompagner les **TRANSITIONS** agricoles
au sein des établissements d'enseignement technique agricole !



Qui est **EXPERT ASSOCIÉ** ?

Une personne ayant une haute expertise reconnue dans les champs de compétences de l'enseignement agricole !

L'expert associé :

- a la volonté de transmettre ses connaissances et techniques
- est labellisé par le comité de pilotage
- s'engage en termes de déontologie et d'éthique

Pourquoi faire appel à un **EXPERT ASSOCIÉ** ?



Pour faciliter et accélérer la **transmission des nouvelles connaissances et pratiques** dans les domaines des transitions.

Pour **bénéficier d'un appui et d'un regard d'expert** sur des thématiques choisies par l'établissement.

L'EXPERT ASSOCIÉ intervient dans quelles thématiques ?



- La reconception agroécologique des systèmes de production
- L'adaptation des cultures et des élevages aux changements climatiques
- La gestion de la ressource en eau en agriculture
- L'innovation technologique et numérique au service des transitions

Qui peut bénéficier d'un EXPERT ASSOCIÉ ?

Les interventions des experts associés s'adressent principalement à 4 grandes catégories de publics :

- communauté des directeurs d'établissements d'enseignement technique
- communauté des directeurs d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques
- communautés enseignantes et éducatives dans leur ensemble

- communauté des apprenants
Les interventions des experts associés auprès de ce public se feront à la demande des équipes pédagogiques et en collaboration avec elles.

Toute personne travaillant dans un établissement d'enseignement technique agricole peut faire une demande, sous couvert du chef d'établissement.

Comment intervient l'EXPERT ASSOCIÉ ?

Les interventions des experts associés prennent différents formats. Elles sont planifiées sur une ou plusieurs demi-journées.

La gouvernance du dispositif

Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA)

- Organe de gouvernance stratégique
- Commission d'examen du bilan annuel des actions du dispositif

Comité de pilotage

- Labellisation des experts associés
- Gestion des questions d'ordre opérationnel

Ensfea

- Lien entre établissements et experts
- Gestion des ordres de mission et du défraiement des experts
- Communication



Comment faire une demande d'intervention d'un EXPERT ASSOCIÉ ?



Il suffit de déposer une demande sur *Démarches Simplifiées* : <https://www.ensfea.fr/experts-associes/#tab-tablissements>

Comment s'organise la mission d'un EXPERT ASSOCIÉ ?

1. Réception de la demande et échange sur sa faisabilité
2. Recherche d'un expert associé pouvant répondre à la demande
3. Mise en contact de l'expert avec le demandeur
4. Réalisation de l'intervention
5. Évaluation de l'intervention par le demandeur et contrôle du respect des engagements déontologiques

La mission n'entraînera aucune dépense pour l'établissement.

L'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (Ensfea) coordonne le dispositif.



En savoir +

Contactez

Thomas Merrien,
chargé de mission (Ensfea)
thomas.merrien@ensfea.fr

Consultez

<https://www.ensfea.fr/experts-associes>